



**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 013/OLUCOME /12/2015 PORTANT SUR LES
CONSULTATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT BURUNDAIS EN PLACE ET
L'UNION EUROPEENNE**

1. La présentation de la candidature de Pierre Nkurunziza aux élections présidentielles en date du 25 Avril 2015 a amené les organisations membres de la Campagne Halte au troisième mandat dont l'OLUCOME fait parti, une grande partie des citoyens et les membres et sympathisants des partis politiques de l'opposition à manifester pacifiquement dans les rues de la Mairie de Bujumbura et dans certaines localités de l'intérieur du pays. Pour ces derniers, cette candidature est contre la Constitution de la République du Burundi et les accords d'Arusha pour la Paix et la réconciliation et beaucoup de partenaires internationaux ont donné le même avis au Président Pierre Nkurunziza pour qu'il puisse lâcher ce troisième mandat illégal mais en vain. Etant donné que la police nationale avait la mission d'empêcher ces manifestations qualifiées par le Gouvernement d'illégales, les dégâts n'ont pas manqué. A l'heure actuelle, plus de 300 personnes sont mortes, plus de 300 milles personnes se sont réfugiées dans les pays de la sous-région, quelques véhicules et maisons ont été incendiés ou abimés par le feu ou les armes, cinq stations de radios et deux télévisions privées ont été brûlées et par suite fermées par la justice burundaise, plus d'une dizaine d'organisations de la société civile ont été suspendues, plus de 50 journalistes et près 100 défenseurs des droits humains ont été contraint de fuir le pays pour crainte à leur sécurité, plus de 6000 personnes ont été emprisonnées pour la simple raison qu'elles sont les anti-troisième mandats, la corruption qui était déjà instituée comme un mode de gouverner s'est accentuée, la monnaie burundaise a perdu sa valeur, presque tous les partenaires techniques et financiers du Burundi ont retiré la confiance aux autorités du Gouvernement burundais de fait, la misère chez la grande majorité des burundi s'est accentuée au moment où une poignée des dirigeants illégitimes continue à s'enrichir illicitement. La population burundaise vit actuellement dans une peur généralisée suite à la volonté d'une seule personne qui veut à tout prix la longévité au pouvoir,....

2. Cette situation de violation des principes démocratiques, de bonne gouvernance et de l'Etat de droit au Burundi contenue dans l'accord de

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

Cotonou spécialement en son article 9 aurait incité l'Union Européenne à inviter le Gouvernement burundais de fait à participer dans les consultations avec elle dans le cadre de l'article 96 dudit accord pour étudier ensemble les mesures qui peuvent être prises pour faire respecté notamment le contenu de l'article 9 que nous produisons intégralement dans les lignes suivant :
... « Éléments essentiels et élément fondamental

1. La coopération vise un développement durable centré sur la personne humaine, qui en est l'acteur et le bénéficiaire principal, et postule le respect et la promotion de l'ensemble des droits de l'homme. Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le respect des droits sociaux fondamentaux, la démocratie basée sur l'État de droit, et une gestion transparente et responsable des affaires publiques font partie intégrante du développement durable.

2. Les parties se réfèrent à leurs obligations et à leurs engagements internationaux en matière de respect des droits de l'homme. Elles réitèrent leur profond attachement à la dignité et aux droits de l'homme qui constituent des aspirations légitimes des individus et des peuples. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Les parties s'engagent à promouvoir et protéger toutes les libertés fondamentales et tous les droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils et politiques, ou économiques, sociaux et culturels. L'égalité entre les hommes et les femmes est réaffirmée dans ce contexte. Les parties réaffirment que la démocratisation, le développement et la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Les principes démocratiques sont des principes universellement reconnus sur lesquels se fonde l'organisation de l'État pour assurer la légitimité de son autorité, la légalité de ses actions qui se reflète dans son système constitutionnel, législatif et réglementaire, et l'existence de mécanismes de participation. Sur la base des principes universellement reconnus, chaque pays développe sa Culture démocratique. L'État de droit inspire la structure de l'État et les compétences des divers pouvoirs, impliquant en particulier des moyens effectifs et accessibles de recours légal, un système judiciaire indépendant garantissant l'égalité devant la loi et un exécutif qui est pleinement soumis au respect de la loi. Le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, sur lesquels se fonde le Partenariat ACP-UE, inspirent les politiques internes et internationales des parties et constituent les éléments essentiels du présent accord.

3. Dans le cadre d'un environnement politique et institutionnel respectueux des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, la bonne gestion des affaires publiques se définit comme la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable. Elle implique des procédures de prise de décision claires au niveau des pouvoirs publics, des institutions transparentes et soumises à l'obligation de rendre compte, la primauté du droit dans la gestion et la



répartition des ressources, et le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant en particulier la prévention et la lutte contre la corruption. La bonne gestion des affaires publiques, sur laquelle se fonde le partenariat ACP-UE, inspire les politiques internes et internationales des parties et constitue un élément fondamental du présent accord. Les parties conviennent que seuls les cas graves de corruption, active et passive, tels que définis à l'article 97 constituent une violation de cet élément.

4. Le partenariat soutient activement la promotion des droits de l'homme, les processus de démocratisation, la consolidation de l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques. Ces domaines constituent un élément important du dialogue politique. Dans le cadre de ce dialogue, les parties accordent une importance particulière aux évolutions en cours et au caractère continu des progrès effectués. Cette évaluation régulière tient compte de la situation économique, sociale, culturelle et historique de chaque pays. Ces domaines font également l'objet d'une attention particulière dans l'appui aux stratégies de développement. La Communauté apporte un appui aux réformes politiques, institutionnelles et juridiques, et au renforcement des capacités des acteurs publics, privés et de la société civile, dans le cadre des stratégies qui sont décidées d'un commun accord entre l'État concerné et la Communauté. ».....

3. L'OLUCOME saisit cette opportunité pour donner ses avis et considérations à toute personnalité qui prendra part à ces consultations. L'article 9 de l'accord de Cotonou a été violé depuis l'arrivée au pouvoir en 2005 par ce Gouvernement CNDD FDD et ses alliés politiques. L'Observatoire voudrait rappeler que le Gouvernement du Burundi avait mis les objectifs de l'accord de Cotonou dans les documents stratégiques tels que les Cadres Stratégiques de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté 1^{ère} et 2^{ème} génération (CSLP I et II) et la stratégie Nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la Corruption. Mais malheureusement, le Burundi au lieu de faire un pas en avant dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de ces documents, il a reculé dans tous les domaines, il suffit seulement de consulter les rapports de toutes les institutions internationales crédibles travaillant dans les domaines de bonne gouvernance, politique, socio- économique , de libertés publiques,...Le dernier rapport est celui du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015, qui classe le Burundi comme le pays le plus pauvre du monde avec un PIB par habitant de 315.2 dollars américains.
4. La mobilisation de fonds du financement du CSLPI et CSLPII par le Gouvernement auprès de partenaires du Burundi a permis d'avoir des promesses de près de 5 milliards de dollars américains soit plus de 75 mille milliards de Fbu. Ces fonds ont été promis après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1 480 milliards de dollars américains soit près de 2 220 mille milliards de Fbu. Malgré la légitimité du Gouvernement de 2005 à 2015 et la mobilisation de ces fonds, le taux de

croissance n'a pas dépassé 4% alors qu'on attendait 8%. Avec ces fonds, le Gouvernement n'a pas atteint les objectifs renfermés dans CSLPI et CSLPII comme la diminution de la corruption, la réduction du taux de chômage par la création d'emploi, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la sécurité des citoyens et de leurs biens, l'amélioration de la culture démocratique,....

5. C'est dans cette même période que les dirigeants burundais ont érigé la corruption comme un mode de gouverner à tel point que le pays qui avait des avions de lignes et Présidentiel pendant la période de crise de 1993 à 2005 ont été volés par le pouvoir de Bujumbura et ces voleurs de la République n'ont jamais été inquiétés. De plus, le Burundi qui était classé parmi les 40 premiers pays les plus corrompus au monde en 2006, il est classé actuellement parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde avec de nouvelles formes de corruption. Sur ce chapitre, l'Observatoire a traité plus de 1000 dossiers de corruption et d'autres infractions connexes, mais la justice burundaise, étant instrumentalisée par le pouvoir exécutif, n'a clôturé aucun dossier en faveur du trésor public. Sans être exhaustif nous voudrions en revenir sur certains dossiers emblématiquement pour démontrer que la corruption continue à augmenter au Burundi. A titre illustratif, nous citerons :
- la vente illicite de la place de l'ex marché central de Bujumbura brûlé en janvier 2013 mais jusqu'à maintenant l'Ambassadeur du Burundi en Chine qui a été pris les mains dans le sac n'a pas été inquiété car il le faisait au nom de quelques autorités burundaises;
 - Le vol de l'avion présidentiel Falcon 50 en 2007 ;
 - L'achat supposé en 2014 d'un avion présidentiel à plus de 8 millions de dollars américains tirés sur le Compte de l'AMISSOM par deux Ministres burundais dont Tabu ABDALAH Manirakiza Ministre des Finances actuel sur injonction du chef de cabinet d'alors qui est l'actuel Ministre de la Sécurité burundaise . D'après les informations que l'OLUCOME détient, cet avion ne sera pas livré,
 - La vente illégale du Nickel de Musongati sur fonds de corruption ;
 - L'octroi illicite des permis d'exploration de minerais sur fonds de corruption ;
 - Le trafic des minerais par certains Généraux burundais en échange des armes achetées frauduleusement (voir le rapport des experts des Nations unies 2009 sur le RDCONGO) ;
 - Le contrat mafieux de plus de 550 millions de dollars américains en 2008 pour l'achat du matériel sophistiqué de communication dont l'auteur est l'actuel Ministre des Finances ; ...

6. En cette période de crise politique, l'Observatoire se rend compte également que la richesse nationale continue à être détournée par une poignée de gens et groupe organisé s'enrichissant indument à grande vitesse. Ces détournements appauvrissent toute la population burundaise et handicapent

l'économie du Burundi. Cela se remarque au moment où l'activité économique est presque paralysée d'autant plus que les recettes de l'Etat diminuent sensiblement et certains partenaires internationaux se sont désengagés à appuyer le Burundi à cause d'une seule personne.

7. L'OLUCOME demande à la délégation burundaise de se rendre compte qu'au Burundi il existe un problème de leadership car les fonds collectés dans le cadre de la mise en œuvre des CSLP I et II, ont été détournés en partie pour enrichir les individus et les partis politiques. C' est pourquoi la gouvernance à tous les niveaux est mise en cause.
8. L'Observatoire demande à la délégation burundaise, lors de ces consultations, d'accepter l'handicap grave du Gouvernement de fait de Bujumbura, de s'engager à le corriger en appliquant strictement le contenu de l'article 9 de l'accord de Cotonou pour que les fonds que l'Union Européenne pourraient donner au Burundi puissent aider à lever tous les défis causant le recul dans la gouvernance politique, économique, démocratique et socio-culturelle du pays. Cela permettra au Burundi de réaliser les ODD avec succès et il sera alors développé sur tous les plans.
9. L'OLUCOME demande au Gouvernement burundais en place, d'une part, de réduire l'effectif de la délégation du Burundi à ces consultations(5) car le Gouvernement en place manque de moyens financiers et d'autre part, de choisir au nombre réduit des cadres compétents et crédible capables de mener ces consultations sans pour autant gaspiller les fonds de l'Etat.
10. Enfin, l'OLUCOME demande à l'Union Européenne d'être stricte dans l'application des principes contenus dans l'accord de Cotonou pour rendre un service au peuple burundais (comme par ailleurs vous le faites toujours) qui ne sait pas pour le moment à quel saint se vouer car il est dans la croisée de chemin (insécurité et pauvreté) suite à la boulimie du pouvoir d'un individu qui veut la longévité au trône en condamnant violemment tout un peuple dans l'insécurité et la misère .

Fait à Bujumbura, le. 07 décembre 2015

